



VILLE DE BILLY-MONTIGNY
AIDE A LA SCOLARITE
Année scolaire 2023/2024

Aide sollicitée (au choix) :

- bourse communale de 15 € pour collégien
- bourse communale de 50€ pour lycéen, étudiant de moins de 26 ans (or apprenti ou en alternance)
- remboursement transport TADAO pour les 15/26 ans (or apprenti ou en alternance)

Élève pour lequel la bourse est sollicitée :

NOM : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Téléphone : Mail :

Elève:

- collégien
- lycéen
- étudiant

Etablissement fréquenté :

Identité des parents pour les mineurs:

NOM et Prénom du Père :
Adresse :
Téléphone :

NOM et Prénom de la mère :
Adresse :
Téléphone :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de scolarité **original** pour l'année en cours
- Copie du jugement de divorce
- Photocopie du ou des livrets de famille
- Justificatif de paiement de l'abonnement TADAO
- Un RIB original des parents si enfant mineur
- Un RIB de l'enfant scolarisé si enfant majeur au 31 décembre 2023.

Fait à le
Signature

IMPORTANT
Le dossier de demande de bourse devra être transmis complet
AVANT LE 30 JUIN 2024 AU CCAS 33 Rue de Rouvroy

